

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU VENDREDI 13 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 04/2026

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le vendredi 23 janvier puis le mercredi 25 février deux mille vingt-six, s'est réuni à 17h, le vendredi 13 mars deux mille vingt-six, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Amalia QUINTON

Titulaires excusés :

Daniel SALLES
Vincent MAZIN
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Suppléants excusés :

Catherine PHAM
Pierre DUPECHER
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS
Danielle RANCY

Animateur et secrétaire de séance :

Anatole GRUZELLE – Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	4				4	4		

OBJET : Demande de subvention LEADER 63 – Actualisation du plan de financement du dossier « Sensibilisation à la biodiversité de l'Écopôle du Val d'Allier (2026-2027), avec création d'un poste d'agent d'animation (catégorie C) en CDD pour la durée du projet »

**Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;
Vu la convocation du Comité syndical en date du 23 janvier pour une première réunion prévue le 25 février laquelle n'a pu se tenir faute de quorum ;**

Vu la nouvelle convocation adressée aux membres du comité syndical le 24 février 2026 pour une réunion tenue le 13 mars 2026 ;

Considérant que, conformément aux dispositions applicables, cette seconde réunion peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu les statuts du Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique (SEAT) du Val d'Allier qui fondent explicitement sa compétence dans le domaine de la protection et la sensibilisation environnementale, par nature ;

Vu la stratégie du SEAT validée en 2020 en matière de **transition écologique, d'éducation à l'environnement et de valorisation des espaces agricoles expérimentaux du site de l'Écopôle du Val d'Allier ;**

Vu la délibération n°19 du 11 décembre 2026 relative à la demande de subvention LEADER 63 pour le projet de sensibilisation à la protection de la biodiversité de l'Écopôle du Val d'Allier 2026-2027.

Considérant que le SEAT, en tant que propriétaire et gestionnaire du site de l'Écopôle du Val d'Allier, conduit une démarche d'expérimentation territoriale intégrant la biodiversité, la ressource en eau, l'agriculture durable et la sensibilisation du public ;

Considérant que le SEAT est reconnu comme un acteur de l'éducation à l'environnement sur le territoire, dans le cadre de du programme d'animation et de communication environnementale qu'il mène sur l'Écopôle du Val d'Allier ;

Considérant les dispositions du dispositif LEADER 63 et en particulier la fiche action n° 3 : « Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique », l'appel à projets « Encourager les actions de préservation des ressources naturelles », et la thématique « Sensibiliser à la biodiversité et à l'éducation à l'environnement ».

Monsieur le Président du SEAT expose que le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale) constitue un dispositif financier de l'Union européenne, cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), ayant pour objet de soutenir le développement et la structuration des territoires ruraux.

Il précise que, dans le département du Puy-de-Dôme, ce programme permet notamment d'accompagner financièrement des projets concourant au renforcement de l'attractivité territoriale, au développement de l'animation locale ainsi qu'à la préservation et à la valorisation de l'environnement.

Monsieur le Président du SEAT ajoute que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la fiche action n°3 du programme LEADER 63, intitulée « Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique ».

Monsieur le Président du SEAT explique que, dans ce cadre, le SEAT envisage de déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projets « Encourager les actions de préservation des ressources naturelles » et plus particulièrement dans la thématique « Sensibiliser à la biodiversité et à l'éducation à l'environnement ». Il précise que les actions envisagées répondent à l'objectif de renforcement des dispositifs territoriaux de sensibilisation à la biodiversité et à l'éducation à l'environnement.

Monsieur le Président du SEAT précise que l'adoption de la présente délibération a pour objet d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet et d'autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention en lien avec les services instructeurs du Groupe d'Action Locale (GAL), dans le respect du calendrier fixé.

Monsieur le Président du SEAT précise que, **s'agissant des dépenses de personnel**, le projet permettrait de mobiliser une subvention annuelle correspondant à 80 % de 54 936,96 € au titre des frais salariaux ainsi qu'à 80 % de 10 987,39 € au titre des frais indirects et des frais de déplacement, pour un montant total annuel de la subvention afférente aux dépenses de personnel qui s'élèverait ainsi à 52 739,47 €, sur la base d'un coût forfaitaire.

Monsieur le Président du SEAT explique que le projet, intitulé « *Sensibilisation à la protection des milieux naturels et de la biodiversité de l'Écopôle du Val d'Allier* », prévoit notamment :

- **La création d'un poste à temps complet en contrat à durée déterminée pour les années 2026 et 2027, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (cadre d'emplois de catégorie C – animateur territorial), sur la période avril 2026-mars 2028, ce poste constituant le principal poste de dépenses du projet.**
Il est précisé que le recrutement sera effectué sur le grade d'animateur territorial, échelon 9, en qualité d'agent contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires). La rémunération sera basée sur l'indice brut 500 (indice majoré 436), avec affiliation au régime de retraite I.R.C.A.N.T.E.C., sur la base de la valeur du point en vigueur.
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à destination du grand public et des publics scolaires, comprenant des animations pédagogiques, des sorties scolaires, ainsi que la conception et la diffusion de supports pédagogiques et d'actions de communication environnementale ;

